

COMMUNE
de
XOUAXANGE
57830



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 23 mars 2023 à 19 heures 30 avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de gestion 2022 budget commune et budget lotissement
- Compte Administratif 2022 budget commune et budget lotissement
- Affectation du résultat 2022 budget commune
- Taux des taxes locales directes
- Transaction immobilière
- Motion trésorerie
- CCSMS : demande du fonds de concours d'investissement
- Décompte du temps de travail des agents publics
- Révision loyers 2023
- Convention RPI
- Chemin piétonnier et chaussée impasse d'Imling
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

Membres présents : DOUILLOT Rémi, LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, GIRE Guillaume, MANNEQUIN Frédéric, HUOT Adeline, NOEL Sandrine, ROMER Evelyne convoqué le 17 mars 2023.

Membres absents excusés : SCHARFF Francis donne procuration à ROMER Evelyne

Secrétaire de séance : GIRE Guillaume

COMPTE RENDU

COMPTE DE GESTION 2022 budget communal

Le compte de gestion 2022 du budget communal, identique au C.A. 2022 du budget communal est adopté à 09 voix pour.

COMPTE DE GESTION 2022 budget lotissement

Le compte de gestion 2022 du budget communal, identique au C.A. 2022 du budget communal est adopté à 09 voix pour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 budget communal

Monsieur le Maire quitte la séance.

Les Conseillers Municipaux examinent les résultats de l'exercice 2022 qui se soldent :

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement : | 247 147,50 |
| - Section d'investissement : | - 38 254,98 |

Le compte administratif 2022 est adopté à 8 voix pour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 budget lotissement

Monsieur le Maire quitte la séance.

Les Conseillers Municipaux examinent les résultats de l'exercice 2022 qui se soldent :

- Section de fonctionnement :	34 241,67
- Section d'investissement :	- 0,83

Le compte administratif 2022 est adopté à 8 voix pour.

Affectation du résultat 2022 budget communal

Les Conseillers Municipaux réunis en séance ordinaire décident d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

- résultat de fonctionnement :	1 386 916,65
- résultat d'investissement :	- 80 110,06
- solde des restes à réaliser :	24 650,00
- besoin de financement :	104 760,06
- affectation au compte 1068 :	104 760,06
- report en fonctionnement R002	1 282 156,59

Vote des taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2022 en ce qui concerne :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,83 %

Et d'appliquer le taux de l'année 2019 pour :

- Taxe d'habitation : 12,85 %

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les taux proposés.

Budget COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal examine les propositions de budgets primitifs pour 2023 et décide, à l'unanimité, d'arrêter les crédits de dépenses et les recettes comme suit :

Budget principal

- section de fonctionnement : dépenses :	1 792 085,59 €
recettes :	1 792 085,59€
- section d'investissement : dépenses :	1 413 760,06 €
recettes :	1 413 760,06 €

Budget LOTISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal examine les propositions pour de budgets lotissement pour 2023 et décide, à l'unanimité, d'arrêter les crédits de dépenses et les recettes comme suit :

Budget principal

- section de fonctionnement : dépenses :	507 339,08 €
recettes :	507 339,08 €
- section d'investissement : dépenses :	506 319,08 €
recettes :	506 319,08 €

Fonds de concours d'investissement CC SMS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CC SMS a voté lors du conseil communautaire du 31 mars 2022, l'octroi d'un fonds de concours d'investissement aux communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander le fonds de concours d'investissement pour les travaux de remplacement de la porte d'entrée de la mairie, confiés à l'entreprise VAGOST de Hilbesheim, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	11 700,00 €
Fonds de concours d'investissement CC SMS :	9 360,00 €
Montant à la charge de la commune (autofinancement) :	2 340,00 €

Révision des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, vu le contexte économique actuel de ne pas réviser les loyers des logements communaux pour l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer la révision des loyers en 2023.

Transaction immobilière : reporté

Motion trésorerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCSMS a pris une motion concernant les disfonctionnement avec la trésorerie et en donne lecture.

Convention RPI : Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention du RPI concernant les frais scolaires et les frais périscolaires. A ce jour il reste encore des points soulevés.

Chemin piétonnier et création de trottoirs impasse d'Imling : Monsieur le Maire présente les devis des sociétés S.T.V. de Blamont et STRUBEL de Hartzviller.

Après étude, le conseil municipal décide d'attribuer les travaux à la société la mieux-disante, soit S.T.V de Blamont pour les montants :

- Chemin piétonnier : 7 540 € HT
- Création trottoirs Impasse d'Imling : 6 735 € HT

La séance est levée à 22h50.